

### **Sortie de port ou d'abri :**

- Vérifie que tout est clair (écoutes, drisses, ...)
- Après avis du skipper, et sur ordre du barreur le second fait envoyer la toile, et effectue les réglages nécessaires à la bonne marche du bateau.

### **En mer :**

- Lors de son quart, ou sur demande du skipper, prends la relève de celui-ci, et veille à la bonne marche du bateau, et notamment au respect du plan de route.
- Veille à documenter le livre de bord .
- A toute initiative pour prendre les mesures d'urgence qui s'imposent (route collision, homme à la mer, avarie ...) et dans le même temps en fait immédiatement aviser le skipper.

### **En vue du chenal ou dans le chenal d'arrivée :**

- Après avis du skipper et sur ordre du barreur, fait amener les voiles.
- Fait préparer les protections latérales et les amarres.

### **A l'arrivée au ponton ou à la prise de coffre :**

- Supervise les opérations d'amarrage depuis le milieu du bateau, retransmet les ordres aux équipiers d'avant, et renseigne le barreur sur les distances au poste d'amarrage.

### **Au port :**

- Vérifie les amarres
- Fait brancher l'alimentation électrique 220 Volts du bord
- Fait faire le plein d'eau

## **CONCLUSION**

Les postes définis plus haut ne sont pas intangibles, en effet, lorsque les conditions sont réunies, le skipper peut décider de permuter avec le second, afin de permettre à celui-ci d'améliorer ses compétences et pourquoi pas de devenir chef de bord.